LE CRÉDIT D'IMPÔT SUR LES FRAIS DE GARDE : COMMENT PROCÉDER?



01

AU MOMENT DE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS

Étape 1Remplissez votre déclaration de revenus

Étape 2 Consultez le guide de la déclaration TP-1.G: https://bit.ly/319SnfO Étape 3
Remplissez l'annexe C
https://bit.ly/2uPHdjS

02

DEMANDE DE VERSEMENTS ANTICIPÉS DU CRÉDIT



Par voie électronique Faire sa demande électronique : https://bit.ly/36BCek5



Par voie postale Remplir le formulaire TPZ-1029.8.F https://bit.ly/38SSTkl

Faire remplir le formulaire TPZ-1029.8.F.A par votre Camp Modulo https://bit.ly/2tScClX

Vous avez jusqu'au 15 octobre d'une année pour faire une demande pour cette même année.

Transmettre ces formulaires et les documents demandés par la poste, à l'une des adresses suivantes:

Revenu Québec C. P. 6300, succursale Place-Desjardins Montréal (Québec) H5B 0A6

Revenu Québec 3800, rue de Marly C. P. 25200, succursale Terminus Québec (Québec) G1A 0A2

Des questions?
Communiquez avec nous:
info@modulo.ca